

ASSEMBLÉE NATIONALE

CRÉER UN CORPS DE FONCTIONNAIRE POUR LES ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN
SITUATION DE HANDICAP - (N° 487)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.